

Rue189

Le journal de l'inter-région

11+30+34+48+66

SNADCGT

n° 4

Comité Technique Local ... le 1^{er} ...

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président



Suite aux élections professionnelles, qui ont confirmé la 1^{ère} place de notre organisation sur l'échiquier syndical douanier, nous nous retrouvons pour la première fois en formation de comité technique local. Les nouvelles dispositions des accords de Bercy sur le dialogue social modifient quelque peu le fonctionnement, les prérogatives et les compétences des comités techniques.

Il est donc nécessaire que les travaux de ce premier CTL débutent par une information de votre part des principaux changements qui prévalent dorénavant. C'est votre responsabilité de le faire afin que cette instance remplisse pleinement sa mission.

Cependant, monsieur le Président, vous nous permettrez d'apporter à cette instance quelques éléments relevant de la lecture que la CGT a faite de ces accords.

Notre organisation a milité depuis toujours pour que les contours de la représentativité soient révisés en profondeur afin que la démocratie soit le socle du dialogue social. Cette dernière passe par le vote des agents qui, par ce geste, légitiment les représentants élus que nous sommes. Un premier pas a donc été franchi mais il y a encore du chemin à faire et la CGT va poursuivre son action pour améliorer le texte adopté.

Dans l'attente, nous voulons évoquer la question importante de la négociation ainsi que celle concernant les droits et moyens alloués aux élus du personnel afin d'exercer efficacement et pleinement le mandat que leur ont confié les personnels.

Si vous perdez, monsieur le Président, votre droit de vote ainsi que la prépondérance de votre voix, votre rôle n'en est pour autant amoindri, bien au contraire.

Vous allez devoir apprendre à nous entendre et surtout à nous écouter. Contrairement à l'attitude de l'Administration de rejet systématique des critiques et propositions des représentants du personnel qui prévalait jusqu'à présent, votre mission va consister à rechercher le consensus et faire remonter réellement les revendications et propositions des douaniers.

En ce sens, nous vous demandons de confirmer monsieur le Président, que le CTL peut être un lieu de propositions sur l'organisation et les conditions de travail, pouvant aboutir à l'ouverture de négociations. C'est en tout cas ce que semblent dire les textes adoptés.

Les directives de la Fonction Publique indiquent également que la question des moyens affectés aux élus du personnel est partie intégrante de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif régissant le dialogue social. Ceci n'est pas secondaire qu'il s'agisse des moyens matériels ou des droits facilitant l'exercice des mandats. C'est là aussi un fait générateur de l'instauration d'une réelle démocratie.

Cette dernière passe par le vote des agents qui, par ce geste, légitiment les représentants élus que nous sommes. Un premier pas a donc été franchi mais il y a encore du chemin à faire et la CGT va poursuivre son action pour améliorer le texte adopté.

Vos réponses quant à cette déclaration liminaire seront importantes dans la mesure où elles témoigneront de la volonté ou non de l'administration à réellement changer la donne dans la prise en compte de l'avis et de l'opinion des agents.

Enfin, à l'instar de ce qui a été acté au niveau ministériel, nous faisons la demande que soit mis en place un CTL annuel dédié à la sécurité, la santé au travail et à l'organisation du travail.

Pour conclure, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président, que depuis le 1^{er} janvier 2012 la Direction Générale a officiellement fermé le Centre de Viticulture de Nîmes. Par contre vous avez omis de nous le faire savoir lors de la communication des documents.

Vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas passer sous silence ce manque de franchise et d'honnêteté, et nous espérons que cela n'est pas le reflet de ce que seront les prochains CTL : un lieu de cachoteries administratives où tout se déciderait au mépris des représentants élus.

Les élus en CTL

Vous trouverez en pages suivantes le compte-rendu de ce 1^{er} CTL de la DI de Montpellier ...



Essentiel de l'ordre du jour

1 ° Approbation des CTPS DI du 18 novembre, 20 janvier 2011 et du 11 mai 2011

2 ° Présentation des ER et du PAE 2012

3 ° Mesures d'organisation :

- suppression du poste IMI
- transfert du STA
- rattachement du service accueil à la direction inter régionale

Avant que le DI n'ouvre la séance les représentants de USD-FO, CFDT et CGT font à tour de rôle une déclaration liminaire.

Après avoir approuvé les PV du point 1, le DI rappelle :

- que suite aux élections professionnelles d'octobre dernier et la perte du paritarisme, le règlement intérieur des CTL doit être refondu et dans l'attente de finalisation c'est l'ancien règlement intérieur qui reste d'application.

- qu'une nouvelle mouture des droits syndicaux était en élaboration.

- qu'il est ouvert à la négociation surtout pour ce qui est de sa compétences et qu'il est favorable aux déroulements de groupe de travail DR. Les questions de conditions au travail et sécurité feront l'objet d'au moins un point à l'ordre du jour d'un CTL.(réponse positive à la proposition du SNAD CGT)

- que le bureau de Nîmes n'était pas fermé, et s'étonnait de l'envoi d'un mail en ce sens par la DG, (A la demande du SNAD-CGT une réponse claire devra être apportée rapidement aux élus)

- qu'il reconnaît que le métier de douaniers devient de plus en plus difficile. Il est conscient des difficultés qu'éprouvent les agents

dans l'exécution de leur mission au quotidien et des efforts qu'ils font pour les accomplir, mais rajoute rapidement que ces difficultés de fonctionnement sont dues à un contexte contraint, de rigueur budgétaire.

Enfin, le DI nous propose de passer au point 2 de l'ordre du jour et nous présente la répartition des ER par service, nous devrions dire la diminution des ER par DR et par service. Précision faite que, selon lui la DI restait en excédent de PAE de +40 agents en moyenne sur l'année (+20 en fin d'année)... Où va t-on ??



Services de la DI de Montpellier :

1 emploi en moins avec la suppression du Poste d'IMI

Services de la DR de Perpignan :

1 emploi B en moins à Porta

La suppression du poste a été justifiée par l'Administration par le manque de trafic des transitaires après 17h00.

1 emploi B et 1 emploi A en moins au SRE

La proposition des 2 suppressions a été faite après consultation des agents affectés dans le service et l'assurance que la CROC va travailler en collaboration avec ce service.

2 emplois en moins à la BHR

La suppression des 2 postes est une régularisation car c'était 2 mises à disposition.

1 emploi en moins la la BSI de Perpignan (EMC explosifs)

1 emploi de cat A en moins (CSD narbonne)

Services de la DR de Montpellier :

1 emploi A en moins au SRA

1 emploi B en moins au SRE

Ceci fait pour l'ensemble de l'interrégion 11 emplois en moins, alors même que 8 indicateurs de performance sur 10 sont atteints et que les résultats sont très bons, selon les propres paroles du Directeur Interrégional; comme quoi la « performance » est bien un miroir aux alouettes.

Il va de soi qu'unaniment les Organisations syndicales ont voté contre ce projet, ce qui amène le président à convoquer pour le 7 février 2012 un autre CTL.

Le SNAD-CGT a demandé malgré cette période de réduction d'effectif et au regard des besoins ressentis par les services:

1°-un abondement d'une équipe Maître de chien Stups sur Narbonne Bsi.

A la surprise générale, cette demande n'a pas reçu d'objection, ni du DI de Montpellier, ni du DR de Perpignan, à un détail près, (et de taille!!), c'est qu'ils ne parlent pas d'abonder mais de faire glisser un emploi de piéton sur un emploi EMC.

Certaines OS se sont déclarées favorablement au glissement de l'emploi piéton sur l'EMC, le SNAD-CGT est resté sur la position de l'abondement d'effectif.

2°--un abondement d'effectifs de 2 agents sur le centre VICI de Montpellier.

Le DR de Montpellier a rejeté notre demande.

3° - Une augmentation des effectifs de référence de +2 concernant la BSI de Montpellier pour pérenniser les effectifs de la brigade suite à l'arrivée des deux collègues Motocyclistes (issus de réorganisation de la DI de Marseille).

Le Bilan qui fait l'unanimité : un manque d'effectifs et de moyens , des indicateurs de performance de plus en plus tendancieux , des objectifs de plus en plus élevés et une réalité du manque flagrant de personnel.

Un point est fait sur l'immobilier :

- On espère enfin le début des travaux à la DI/DR
- Le déménagement de Sète
- Travaux de la DR de Perpignan
- La BSI de Narbonne

Un blocage pour l'extension des locaux de Bourg madame dû encore et toujours pour un problème technique et de normes environnementales.

- Enfin Mende devrait déménager.

La DI de Montpellier est pilote sur 2 plans d'action:

Plan d'action n°1 :

Modernisation des méthodes de traitement des flux frauduleux dans la zone frontalière de la direction régionale de Perpignan.

L'idée générale de ce plan est: comment tenir la frontière à partir du moment où on n'est plus en frontière.

Il faut qu'il y est une coordination entre services douaniers, Guardia Civil et PAF, ou bien des contrôles joints.

Il faut que la coordination internationale soit renforcée.

L'acteur majeur dans ce dispositif est le rôle de la CROC.

Cela bien sûr aura des incidences sur le régime de travail.

Plan d'action n°2 :

Les contrôles dynamiques dans le cadre du "flux libre"

Le plan N°1 va modifier le trafic, donc il faut s'adapter.

Des scénarii de fraudes et de contrôles seront élaborés par la CROC.

Les véhicules seront équipés de moyens de détection (LAPI) et de communication (DMR)

Mr Pillon tient à préciser: « Ce n'est pas du tout autoroute pour la surveillance !! »

Le SNAD-CGT demande quels seront les critères pour participer à certaines de ces missions, et quelles formations sont envisagées ?

Le DR de Perpignan nous fait savoir qu'un des critères sera de parler l'espagnol (afin de pouvoir assurer la coordination avec la Guardia civil), et qu'une formation pour les véhicules banalisés sera prévue. Il faudra une responsabilisation de la mission.

Nous demandons qu'une formation pour remettre à niveau son espagnol soit dispensée par l'administration. Le SNAD-CGT rappelle également qu'il faudrait revoir la performance des services ainsi que sa méthode d'évaluation.

De même pour le niveau de l'indemnité de risque.

Un CTL est donc re-convoqué pour le 7 février avec pour ordre du jour toujours et encore :

- Présentation des ER et du PAE 2012
- Mesures d'organisations : suppression de l'IMI

